

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 27 (1925)
Heft: 10

Artikel: Le centenaire des communes réunies
Autor: Martin, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-748685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

selbst in der großen Politik von jedem Gentleman beobachtet werden. Es ist nicht daran zu zweifeln, dass solche Versuche von den akademischen Behörden, insbesondere von den Leitern der juristischen, historischen, volkswirtschaftlichen, pädagogischen und sprachlichen Seminarien begrüßt würden. Wenigstens moralische Unterstützung wäre zu erwarten von der Presse aller politischen Parteien, von Institutionen wie die Volkshochschule und die Staatsbürger-Kurse, von nationalen Vereinigungen wie die Gemeinnützige Gesellschaft, die Neue Helvetische Gesellschaft usw.; denn nicht weniger als England und Amerika bedarf unser Land eines tüchtigen akademischen Nachwuchses, selbstsicherer Führer für die Zukunft.

A. LÄTT



LE CENTENAIRE DES COMMUNES RÉUNIES

La réunion des communes sardes au territoire suisse, dont Genève vient de célébrer, avec un retard de dix ans, dû aux circonstances de la guerre, le centenaire, est le dernier accroissement de superficie dont ait bénéficié la Confédération. Ce fut la condition de l'accession de Genève à la Suisse, car nos pères n'auraient certainement pas admis cette ville dans leur alliance si elle avait été séparée de la Suisse et composée d'enclaves indéfendables. C'est la grande valeur pour nous de ces quelques communes, d'avoir permis à Genève de faire partie de la Confédération.

La réunion des communes catholiques à la république de Genève résulte de trois actes différents : le protocole de Vienne du 29 mars 1815, le second traité de Paris du 20 novembre de la même année et le traité de Turin du 16 mars 1816.

Le protocole de Vienne assurait à Genève une bande de terre le long du lac jusqu'à Hermance et le pied du Salève. Ce territoire, bien que cédé en droit, ne fut jamais remis à la République. Le traité de Paris du 20 novembre 1815 lui donna les communes catholiques situées sur la rive droite du lac et du Rhône, ainsi que la commune de Saint-Julien, restée jusqu'alors française. Enfin, le traité de Turin accrut le territoire cédé par la Sardaigne sur la rive gauche, désenclava le mandement de Jussy et celui

de Peney, contre retrocession d'une partie de la commune de Saint-Julien et du territoire qui s'étend entre notre frontière actuelle et le sommet du Salève = sacrifice douloureux aux cœurs genevois.

Le territoire ainsi acquis, en 1815 et en 1816, n'était pas étranger à Genève. En dépit de la différence des confessions, il avait partagé depuis fort longtemps le sort de la République. Au Moyen-Age, tout le bassin du Léman, des Voirons au Salève et au Jura, ne formait réellement qu'un seul pays. Genève en était le centre économique, les souverainetés féodales chevauchaient sur la ville et la campagne et les difficultés de trafic ne résultaient que de la complication de certains droits féodaux et non pas de l'existence d'une frontière hermétique. C'est l'adoption par Genève de la Réforme qui a divisé en deux compartiments étanches ce bassin naturel. Depuis lors, tout l'effort, aussi bien des Genevois que des Savoyards, a été de rétablir, tantôt par la force, tantôt par la collaboration, l'unité de ce territoire, si manifestement voulue par la nature.

Les Genevois ne pouvaient pas se passer de la campagne avoisinante pour leur ravitaillement et celle-ci ne pouvait pas se passer d'un marché pour échanger ses produits.

Rendre un marché à ces paysans fut le but essentiel du Duc de Savoie lorsqu'il organisa l'Escalade. Cette entreprise ayant échoué, le traité de Saint-Julien de 1603 créa, pour la première fois, un régime économique spécial, qui a été l'origine des zones. Henri IV accorda, de son côté, dans le pays de Gex, qu'il avait promis aux Genevois et ne leur donna pas, des franchises analogues et même plus étendues. Ainsi, l'unité économique du pays fut assurée tant bien que mal jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

A ce moment, la Révolution française, éprise d'unité, mit fin aux franchises douanières. Mais, elle les remplaça aussitôt, tant la nécessité est pressante, par l'unité politique du territoire. Genève, devenue française, fut, de nouveau, pendant quinze ans, la capitale de son bassin. Et, au moment où, en 1813, elle eut reconquis son indépendance, elle se retrouva devant le même problème historique qui l'avait toujours hantée; assurer ses communications militaires avec son territoire morcelé et ses communications économiques avec le bassin du Léman.

Cette politique, qui fut celle des négociateurs genevois à Paris et à Vienne, fut malheureusement mal comprise et mal soutenue, à la fois par certains Genevois et par les Confédérés. A Genève, un parti, uniquement préoccupé de querelles confessionnelles, redoutait l'accession d'un territoire trop grand, qui eût enlevé à Genève son caractère purement réformé. Pictet de Rochemont était constamment balloté entre les tendances adverses qui dominaient, tour à tour, au Conseil, et des pétitions furent même adressées aux Souverains Alliés, par dessus sa tête et à son insu.

En Suisse, on craignait de même que des annexions trop étendues ne valussent aux Genevois et à la Confédération l'hostilité de leurs voisins. Le landammann Reinhardt joignait à une extrême pusillanimité une hantise irrépressible du péril catholique. Et il se trouvait d'accord, pour comble de malheur, avec les catholiques eux-mêmes, qui ne redoutaient pas moins, par les paroisses sardes, le péril protestant.

Mener une négociation dans ces conditions n'est pas aisé. Pictet de Rochemont avait songé tout d'abord à demander une large frontière qui eût englobé tout le pays de Gex et la plus grande partie de la Savoie du Nord. Il fut près d'aboutir. Trois fois, le pays de Gex nous fut cédé, dans toutes les formes. Trois fois, les Alliés revinrent, à la dernière minute, sur leur parole. Notre représentant fut obligé, pas à pas et d'étape en étape, de réduire ses prétentions, de se retirer sur les Usses, puis sur le Salève, pour accepter finalement ce qui lui était donné. Ce fut bien peu de chose. Mais, du moins, était-ce assez pour désenclaver l'ancien territoire genevois, donner à notre canton une certaine consistance territoriale et rendre possible son agrégation à la Confédération.

Les anciennes relations de la ville et de la campagne, développées par quinze ans de vie commune, expliquent la facilité relative avec laquelle la population de ces communes est devenue genevoise et suisse. Le nationalisme intransigeant est une notion toute moderne et il était loin d'être aussi éveillé au début du XIX^e siècle qu'aujourd'hui. Ces populations venaient de subir dans l'espace d'une vingtaine d'années plusieurs dominations contradictoires : la Sardaigne, la révolution, puis le

régime impérial. Chacun de ces pouvoirs avait laissé une couche de partisans et la population était très divisée dans ses sympathies. Le clergé restait attaché au roi de Sardaigne; la plupart des notables étaient, de cœur, bonapartistes, ils ne voulaient à aucun prix être sardes, ni sujets des Bourbons. Aussitôt qu'ils se furent rendus compte que le régime napoléonien était bien fini, toutes leurs sympathies vinrent à la Suisse. La Diète fut saisie d'un grand nombre de pétitions dans ce sens. Le baron de Viry, M. Girod de l'Ain, le président du Conseil général, M. Fabry, de Bonneville, M. Bastian, de Frangy, multiplièrent à Paris et à Vienne les démarches pour obtenir l'agrégation de leur pays au canton de Genève et les communes réunies furent un objet d'envie de la part de celles qui restèrent soumises à l'administration tracassière et au régime douanier du « buon governo » sarde.

Ce qui fit le caractère particulier du problème d'assimilation de ce territoire, ce fut, tout d'abord, le caractère même de l'État de Genève, qu'on a pu appeler, sans trop d'exagération, une « ville-église ». En second lieu, les dispositions spéciales des traités sur le culte, qui avaient donné à cette population un statut spécial; enfin l'absence, dans les communes réunies, de toute bourgeoisie.

Si l'on excepte deux ou trois familles de Carouge, on peut dire qu'il n'y avait dans les communes réunies d'autre élite que le clergé. Or, le clergé était de sympathies sardes et redoutait l'influence de Genève sur les paysans catholiques. Le curé Vuarin, homme d'intelligence et d'énergie, avait fait d'énormes efforts pour empêcher l'aggrandissement du territoire genevois. Il demeura toujours pour le gouvernement genevois un adversaire résolu. Cette hostilité, qui s'appuyait sur les dispositions des traités et se heurta naturellement à celle des syndics Schmidtmeyer et des Arts dans l'autre sens, a beaucoup retardé l'assimilation complète de la population.

Les questions confessionnelles ont joué, sous la Restauration et même bien au delà, un rôle exclusif dans les rapports entre Genève et ses nouveaux citoyens. C'est parce que le gouvernement de la Restauration ne sut pas pratiquer une politique large à l'égard des catholiques que les communes réunies se trouvèrent,

en 1847, du côté de la révolution radicale, qui était dirigée contre un gouvernement favorable au Sonderbund et destinée à modifier la majorité de la Diète dans un sens hostile au catholicisme.

Il faut reconnaître, cependant, que le régime de James-Fazy en supprimant le caractère confessionnel de l'Etat, fit beaucoup pour l'assimilation de la population catholique. L'idée de l'égalité est tellement instinctive chez nous que l'effort constant de cette population, qui jouissait de privilèges, fut de s'en débarrasser pour rentrer dans le droit commun. En 1868, la loi sur l'Hospice général qui abrogeait les clauses confessionnelles des traités, fut votée par la presque unanimité des communes réunies. On pouvait discuter la légalité de cette abrogation, mais il est certain qu'elle dénotait de la part des électeurs catholiques une grande confiance dans l'Etat genevois.

Malheureusement, à la suite des agitations du Concile du Vatican, cette confiance ne fut pas entièrement justifiée et le régime radical qui, sous l'impulsion de James-Fazy avait été favorable au catholicisme, changea entièrement son point de vue sous l'influence de Carteret. Il fit adopter, en 1873, des lois d'organisation du culte qui furent considérées par les catholiques comme une véritable persécution et un attentat à leurs libertés. Pendant plus de trente ans, cette législation a empoisonné la politique genevoise et finalement le peuple de Genève ne vit plus d'autre issue à une situation devenue impossible que la séparation complète de toutes les Eglises et de l'Etat, telle qu'elle a été votée en 1907.

Il est difficile de mesurer exactement les services que les communes réunies ont rendus à notre canton. Peut-être doit-on compter parmi eux le fait d'avoir brisé cette unité confessionnelle, qui a été une force dans le passé, mais qui, à notre époque, n'aurait pas manqué de devenir une faiblesse. Si Genève peut jouer aujourd'hui un rôle international de premier ordre, c'est sans doute pour une grande part à la Réforme qu'elle le doit et aux vieilles traditions cosmopolites que nous ont apportées les réfugiés. Mais, en même temps, nous doutons fort que Genève eût pu jouer ce rôle entièrement si elle était restée cristallisée dans l'esprit un peu étroit qu'elle avait au moment de sa Restauration, si elle n'avait pas fait l'expérience de la vie en commun avec des concitoyens catholiques.

A ceux-ci incombe une tâche particulière, très noble et difficile. Celle d'assimiler, après avoir été assimilés eux-mêmes, les étrangers, catholiques pour la plupart, qui viennent s'établir parmi nous et dont nous voulons faire, peu à peu, des Suisses. A eux, enfin, la tâche d'être entre nous et nos confédérés catholiques, le trait d'union vivant et agissant.

C'est pourquoi la célébration du centenaire des communes réunies a pu être, dans toute la force du terme, une manifestation d'unité nationale et de paix confessionnelle.

WILLIAM MARTIN



ELEGIE

Am letzten Tag des Jahres ging ich auf den Friedhof. Tauwetter, braune Matten, entblößte, unbewegte Wälder. Die Schneeberge dunkel und sehr nahe und trotz alledem ist es fröstelig kalt.

Ich stand am Grabe meiner Mutter und fühlte: Seit du nicht mehr bist, bin ich für niemand ein Kind mehr.

Ich habe selbst Kinder, bin ihnen Mutter. Ich habe einen Gatten, auch einen Vater, aber ich bin trotzdem für niemand ein Kind mehr. Und dann: Als meine Mutter starb, läuteten die Glocken wunderbar! —

Ich lese die Namen auf dem Stein:

Sophie K... 1841—1920.

Sophie K... 1872—1889.

Das ist mein Schwesterchen, das ich nicht gekannt habe, mein Schwesterchen, das lahm geboren wurde und mit siebzehn Jahren in der Fremde verlassen starb. Alle Tage schrieb es an die Mutter:

„Komm her zu mir, ich sehne mich so“ — und dann: „Es geht besser.“

Alle Tage schrieb die Mutter:

„Jetzt komme ich bald! Nur — die Kleine hat noch Halsentzündung. — Geht es dir wirklich besser?“ —

Die Kleine war ich, das jüngste von acht Kindern, damals zwei Jahre alt. Ich befahl im Hause. Ich wollte nicht, dass Mutter